

Les « secrets » des religieux

par Henri BRUGMANS,
Recteur du Collège d'Europe (Bruges).

★

Depuis quelque deux générations, les sciences humaines étudient systématiquement des collectivités de toutes sortes : tribus primitives, agglomérations urbaines modernes, sociétés « secrètes », associations privées, groupes de métier. Mais pourquoi si peu de savants « laïcs » se sont-ils sentis attirés vers le phénomène fascinant des ordres religieux ? Est-ce une « horreur sacrée » qui les en empêche ? Estimerent-ils d'avance qu'ils se trouveraient ici devant un monde impénétrable, mystérieux jusque dans son fonctionnement administratif ? Croyaient-ils que ce sujet-là relevait de la pathologie plutôt que de la sociologie ? Ou bien peut-être le compartimentage confessionnel et politique interdisait-il de telles enquêtes à ceux qui étaient « d'un autre bord » ?

Toujours est-il que « le monde vivant des religieux », auquel Léo Moulin vient de consacrer un livre passionnant (1) n'a presque jamais été examiné de manière impartiale et détaché, selon les méthodes normales de la science contemporaine. Avant de nous lancer dans la série de considérations que cet ouvrage suscite, disons d'abord combien l'enquête menée le fut avec une patiente objectivité et combien les résultats sont saisissants.

Sans doute, l'auteur aime son sujet — mais qui peut consacrer vingt ans de sa vie à une étude pour laquelle il n'éprouve aucune sympathie ? Sans doute, il y fut conduit par une sorte de « révélation », dont il bénéficia un jour, pendant la guerre, alors qu'il accompagnait un ami croyant dans une retraite. Pourtant, il souligne à plusieurs reprises qu'il n'est pas chrétien, qu'il est issu d'un milieu spirituellement « libéral » et qu'il continue à se ranger parmi les agnostiques. Il n'est donc pas juge et partie.

Ou bien l'est-il tout de même un peu, malgré tout ? On peut l'en soupçonner, car si son contact

avec les Ordres ne l'a pas converti au Christianisme, son enquête lui a inspiré cependant un immense respect pour les communautés qu'il a vu vivre, et une sorte d'ahurissement devant l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui les jugent sans les connaître. Sans cesse, il s'indigne ou s'esclaffe devant les préjugés, les sottises, les tabous, qu'il combat d'autant plus durement qu'il les a partagés jadis.

*
**

Sa première découverte fut que, contrairement à ce qu'il avait prévu, les Ordres n'étaient nullement le monde fermé qu'on croit. Il y a rencontré des hommes (*nota bene* : il ne s'est pas occupé des religieuses !) qui étaient parfaitement sains d'esprit, généralement bien équilibrés et n'avaient rien des monstres exaltés ou mornes, qu'une certaine littérature avait décrits. Des hommes d'une foi solide et sobre, parfaitement au courant des événements du siècle, accueillants et souvent pleins d'humour. Ces hommes l'ont constamment aidé dans ses recherches, mettant à sa disposition tous les documents qu'il réclamait — avec bien d'autres encore. Et, lorsqu'ils l'ont trouvé un peu trop séduit par ce qu'il découvrait, ils l'ont gentiment remis à sa place : « Peut-être idéalez vous un peu ».

Mais on n'a pas besoin d'« idéaliser » pour s'incliner devant une évidence : c'est que le phénomène des Ordres religieux tient du miracle. Lorsqu'on compare la vitalité de ces groupements volontaires à ce que nous montrent d'autres associations, partis ou syndicats par exemple, le contraste n'est que trop évident. A plusieurs reprises,

(1) Léo MOULIN, *Le Monde vivant des Religieux, Dominicains, Jésuites, Bénédictins*, Paris, Calmann-Levy, 1964.

l'auteur ne cache pas son émerveillement devant la majesté de ces établissements séculaires, dont les plus anciens ont maintenant près d'un millénaire et demi d'existence. Dès son émouvant préambule, il écrit, à propos de l'Eglise romaine dans son ensemble :

« Quelle institution laïque connaît actuellement un regain de jeunesse semblable à celui qui anime l'Eglise de Vatican II ? Serait-ce l'ONU qui n'a pas vingt ans ? Ou bien encore l'OTAN qui en a un peu plus de quinze ? Serait-ce le monde soviétique en proie aux schismes ? L'Europe qui ne parvient pas à faire l'intégration que lui dictent cependant l'Histoire, ses intérêts et le bon sens ? N'insistons pas, ce serait trop cruel » (p. 12/13).

Il y a un instant, nous hasardions le mot « miracle ». Nous le retirons aussitôt. Car Moulin s'en tient strictement aux données naturelles. Si la Grâce divine intervient dans le fonctionnement des Ordres, elle échappe à l'investigation scientifique. Par conséquent la science doit analyser les phénomènes « comme si » le surnaturel n'existait pas. C'est un peu faire la psychanalyse d'un couple heureux, « comme si » Philémon et Baucis ne s'aimaient pas. Pourtant, voilà sans doute la seule méthode convaincante pour l'esprit contemporain et la seule intellectuellement possible. En tout cas, elle fut choisie par l'auteur, qui regarde et observe « comme si » son sujet était les Maoris de Nouvelle-Zélande ou les diamantaires d'Anvers, ou la ville de Castrop-Rauxel. Il sait que pour ceux qu'il étudie, tout s'explique par la dimension supplémentaire, mais il en fait consciemment abstraction. Les religieux eux-mêmes seront les derniers à le lui reprocher.

*
**

Pas de « miracle » donc : telle est l'hypothèse de travail. Mais, par contre, un ensemble de réalités qui, pour le moins, sont frappantes. Voilà, en effet, un « monde vivant » qui embrasse plusieurs centaines de milliers d'hommes de par le monde, qui recrute sans contrainte extérieure, qui impose des vœux sévères de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, qui a été constamment en butte à des attaques souvent cruelles, et que la société ignore le plus souvent, à moins qu'elle ne lui soit franchement hostile — mais, pourtant, ce monde subsiste et se développe. Il a connu des crises internes

déchirantes : songeons par exemple à ce que devait être pour lui ce Schisme d'Occident, où tout fidèle était excommunié, soit par Rome soit par Avignon — songeons encore à la Réforme protestante, à la « crise de la conscience européenne » ou au scientisme du XIX^e siècle. Néanmoins, il a survécu. Mieux, il est en pleine augmentation à l'heure actuelle puisque, entre 1942 et 1957, les principaux Instituts (une vingtaine) montrent un accroissement de 15,3 % — 1 % par année donc (2) au cours d'une époque qui a vu tant de guerres, tant de révolutions et les débuts de la décolonisation. De quoi faire rêver l'historien, peu familier de phénomènes aussi durables.

Comment ce monde-là est-il administré ? : voilà la question que s'est posée Léo Moulin. Il a cherché à y répondre en étudiant les différentes « règles », dont plusieurs ont des centaines d'articles, mais aussi en allant interviewer les dirigeants sur place (ainsi, il put s'entretenir pendant une heure et demie avec le Général des Jésuites). Les conclusions qu'il en tire sont importantes, non seulement pour le sujet lui-même, mais aussi pour la compréhension du gouvernement des hommes en général.

*
**

La première conclusion, c'est qu'il n'est pas de « système » à priori qu'il « n'y aurait qu'à » appliquer pour que tout aille bien. En effet, rien n'est plus étranger à la politique des religieux que la manie de courir après la Constitution « parfaite ». Et ceci paraît sage pour deux raisons.

D'une part, les circonstances historiques suscitent des besoins, auxquels répondent telles formules existentielles. Ainsi par exemple, dans le chaos postimpérial des *Voelkerwanderungen*, la première nécessité consistait à créer des centres de stabilité, de protection, de culture et de technologie moderne — or, les abbayes bénédictines correspondaient exactement à cette exigence. Par contre, le XVI^e siècle réclamait un groupement mobile, composé d'individus d'élite, bons théologiens et encore meilleurs hommes d'action, disciplinés, mais prêts à prendre toutes les initiatives : ce fut la Compagnie de Jésus. Enfin, notre époque, qui voit un accroissement gigantesque des besoins spirituels et, en conséquence, l'émancipation d'un laïc capable de s'engager aux côtés des clercs,

donne de plus en plus de valeur à ces « Instituts Séculiers » comme les « Focolari » par exemple, qui constituent un apport entièrement original à la vie religieuse. On eût aimé que Moulin s'y soit attardé davantage.

Mais, d'autre part, ce jeu de *challenge and response* n'explique pas tout. Les conditions historiques passent et pourtant, les formes particulières de spiritualité survivent aux nécessités qui les ont fait naître. Saint Benoît était contemporain de Clovis, mais sa *Regula* se réédite et se vit encore aujourd'hui dans des dizaines d'abbayes, qui groupent 11.500 moines. Il faut, en conclure, qu'elle organisait d'une manière adéquate une certaine expression permanente de la vie religieuse, un certain style de vocation si l'on peut dire, avec leurs besoins de liberté et de discipline, de contemplation individuelle et de liturgie communautaire. L'ordre des Bénédictins a été réformé à maintes reprises, et il a suscité bien des *off springs* particuliers, comme les Cisterciens ou les Trappistes, il a connu des hauts et des bas comme c'était naturel, mais le *beatus pater noster Benedictus* pourrait toujours s'asseoir au réfectoire de ses fils et participer à leurs offices, sans se sentir le moins du monde dépaycé.

Il n'en serait que d'autant plus surpris, en écoutant leurs conversations, où il est question de « psychanalyse et pénitence », de « Marxisme et apostolat social », d'« énergie nucléaire et retraites pour ingénieurs atomiques »...

*
**

Une deuxième conclusion prolonge la première : elle regarde l'exceptionnelle adaptabilité de ces organismes, qui naissent d'une situation donnée, puis — très souvent en tout cas — entrent dans des crises violentes et en émergent renouvelés. Seuls les Chartreux, dont la vie contemplative touche presque à un refus de tout engagement dans le siècle, n'ont jamais eu à repenser leurs formules : *numquam reformata quia numquam reformanda*.

Les autres ordres, au contraire, furent continuellement sujets à la dialectique de l'histoire. Ainsi, les Moines et les Mendiants, déjà plusieurs fois séculaires, alors, résistèrent mal à l'assaut protestant du XVI^e siècle, assaut que, d'ailleurs, ils avaient partiellement provoqué par leurs abus.

En conséquence, leur sclérose fut durement pénalisée et on put les croire en voie de disparition. Mais voici qu'ils se renouvelèrent dans la continuité, revenant à leurs sources et stimulés par le drame contemporain. Aujourd'hui, selon un tableau donné par Moulin, ce sont les franciscains conventuels qui se sont proportionnellement le plus développés entre 1942 et 1957 : 51,3 % d'accroissement.

Ne trouverait-on pas là une « leçon » pour nos sociétés civiles ? En effet, les collectivités humaines qui « se défendent » le mieux, ne sont pas celles qui, à l'origine, prétendirent réformer le monde entier selon un modèle rigide et à partir de la table rase — non pas celles qui nourrissaient l'ambition orgueilleuse d'avoir trouvé « la » clef pour « le » problème et qui se fermèrent sur le dogmatisme de leur « vérité ». Ce sont celles, plutôt, qui savaient représenter un aspect du credo immuable, un aspect parmi d'autres — celles qui furent à la fois conservatrices pour l'essentiel et extraordinairement pragmatiques pour ce qui est des formes passagères. Celles qui, vivant dans la dimension de l'éternel, avouent sans peine qu'elles ont beaucoup changé et qu'elles changeront encore. Celles enfin qui prennent au sérieux leurs institutions traditionnelles, mais n'hésitent pas à en rajeunir le fonctionnement.

Continuité et renouveau donc. Mais l'histoire des Ordres religieux montre encore une autre dialectique, d'ailleurs comparable : celle qui oppose la hiérarchie et les libertés. Nous y consacrons nos troisième et quatrième conclusions, qui, elles aussi, s'interpénètrent.

*
**

De toute évidence, le monde catholique est familier avec le principe hiérarchique. Il a un chef, le Christ, et celui-ci a institué un « appareil » suprême, les apôtres, alors que, parmi eux, un seul se place au sommet, Saint Pierre.

Ainsi, l'Eglise n'a jamais cédé à ces utopies égalitaristes qui rêvent d'abolir la distinction entre gouvernants et gouvernés. Elle le sait : l'acceptation de l'obéissance, non seulement comme une nécessité à subir, mais comme une vertu à pratiquer, correspond à la fois à un « besoin de l'âme » (comme l'a remarqué Simone

Weil) et à une exigence normale de toute société. Au fait, si la tentation anarchiste a existé dans la communauté chrétienne, elle s'est seulement manifestée sous forme hérétique et passagère. L'Eglise « primitive », à laquelle on attribue souvent tant de qualités fictives, fut immédiatement une cité hiérarchique. En conséquence, le chrétien n'a considéré à aucun moment qu'on lui infligeait une humiliation personnelle lorsqu'il devait s'humilier devant ses supérieurs.

Là encore, réfléchissons à cette leçon de philosophie politique ! L'histoire de la Gauche moderne eût été différente, et bien des échecs lui eussent été épargnés, si elle n'avait traîné avec elle comme une mauvaise conscience, ce rêve d'un Royaume de l'Homme à établir, où le « gouvernement des hommes » ferait place à l'« administration des choses », où tous les citoyens seraient politiquement égaux et où (selon Lénine) « une cuisinière serait capable de diriger l'Etat ».

Toutefois, cette hiérarchie que la Chrétienté adopta dès ses débuts comme la chose la plus naturelle du monde, comportait deux contreparties.

D'une part, l'échelle hiérarchique de l'administration ne coïncide pas nécessairement avec celle de la sainteté personnelle. Moulin cite plusieurs cas de Papes qui échouèrent, malgré leurs qualités religieuses exceptionnelles : songeons par exemple à Célestin V qui, conduit à Rome à un moment dramatique de décadence papale, y régna — mal ! — du 5 juillet au 13 décembre 1294, puis, rentra humilié dans son ermitage des Abruzzes. L'inverse se conçoit aussi : un bon administrateur énergique, occupant le Saint Siège sans éclat spirituel, mais avec pleine efficacité — le XVII^e siècle en a connu ainsi, au lendemain de la Renaissance païenne et de la Réforme.

Hiérarchie administrative, dont on peut espérer qu'elle se justifie aussi par des dons de piété (ce n'est d'ailleurs nullement l'exception, au contraire), mais qui en tout état de cause, comporte sa valeur propre. L'Eglise peut donc reconnaître un saint dans un obscur curé de campagne, sans canoniser le Souverain Pontife contemporain : il n'empêche que ce dernier entend être obéi par son saint subordonné qui, du reste, n'y verra aucune difficulté.

Hiérarchie fonctionnelle et, en certain sens,

technique, car gouverner les hommes est un métier comme les autres, l'un des plus beaux d'ailleurs — un métier pour lequel on se prépare à travers des stages successifs et pour lequel certains sont mieux doués que d'autres. A cet égard, on ne peut s'empêcher de regarder avec un stupeur admirative le questionnaire *aptus ad gubernandum*, usité dans la Compagnie de Jésus : 46 questions précises, susceptibles de recevoir une réponse brève, cernent le portrait du candidat éventuel — une machine I.B.M. suffirait pour calculer le résultat final : *aptus aut non*. Pour des personnalités aussi fortes que le sont généralement les Jésuites, il est bon de savoir qu'ils sacrifient une partie de leur indépendance souveraine aux ordres d'un confrère, dont les qualités administratives ont été soigneusement soumises à un « test ».

Mais, d'autre part, malgré cette hiérarchie, le clergé et notamment les Ordres réguliers, ces « parastataux de l'Eglise » comme dit Moulin, n'ont jamais été soumis à un régime absolutiste. Au Moyen Age, cela allait de soi, car on reconnaît de plus en plus, combien les libertés européennes sont d'origine médiévale. Mais celles-ci ont même résisté à l'assaut des temps modernes, qui portèrent au pouvoir les despotes dynastiques et les dictateurs populaires.

Certes, la contamination ne fut pas entièrement évitée. L'administration romaine, voulant être « à la page », a quelquefois même pensé à mettre « un peu d'ordre » dans le fouillis des Ordres religieux. Fait unique dans l'histoire, Clément XIV — quel excellent chrétien, mais quel désastre pour l'Eglise! — alla même jusqu'à dissoudre la Compagnie de Jésus, en 1773. Pourtant, dans l'ensemble — Moulin insiste beaucoup sur ce fait — la Curie laissa les religieux tranquilles, mettant du temps avant de reconnaître des fondations nouvelles, mais n'intervenant guère, ni dans leur vie interne, ni dans leur lente extinction éventuelle. Liberté donc, et pluriformité — malgré le principe autoritaire et hiérarchique.

*
**

Libertés aussi à l'intérieur, et beaucoup plus qu'on ne le pense. A cet égard, sans doute, les

(2) MOULIN, *op. cit.*, p. 305. Signalons d'ailleurs que ce livre comporte un grand nombre de tableaux statistiques et de graphiques, le plus souvent élaborés par l'auteur lui-même.

préjugés les plus tenaces sont répandus. Libertés nécessaires, car sans elles, aucune vérité ne saurait se conserver pure et, encore moins, se développer. Libertés, qui n'excluent pas la discipline —, bien qu'entre les deux principes, également valables, des tensions puissent se produire. Libertés, qui empêchent l'obéissance nécessaire de dégénérer en passivité, en abdication morale chez les « sujets ». Libertés des religieux, auxquelles les modernes ont tant de peine à croire, parce que leurs conceptions politiques vacillent sans cesse entre l'« idéal » d'une anarchie intégrale et le pis-aller d'une dictature totalitaire. Libertés, enfin, que Léo Moulin découvrit avec autant de stupeur que d'enthousiasme.

Il s'est, en effet, particulièrement penché sur le cas des Jésuites. Que d'absurdités on a colporté sur leur compte ! De combien de vilénies les chargèrent à la fois libre-penseurs et jansénistes !

Or, il est vrai que, comme tout le monde, ils présentent les défauts de leurs qualités. Certains d'entre eux furent opportunistes, de crainte d'être inopportuns. Leur sens de la stratégie religieuse leur fit quelquefois négliger la pratique d'une charité gratuite, envers un pauvre prochain, sans influence et sans avenir. Leur préoccupation de ne jamais perdre le contact avec le partenaire, les a parfois conduits aux extrêmes limites de l'orthodoxie, là où l'avant-garde risque de se couper du gros des troupes. Le plus intellectuel des ordres ne fut sans doute pas toujours exempt d'intellectualisme, ni d'une tendance dangereuse à tout justifier par les raisonnements d'une logique abstraite.

Mais, d'autre part, que d'héroïsme, de dévouement, d'efficacité au service des corps et des âmes ! Que de liberté aussi, dans ce cadre autoritaire et « présidentiel » ! Qui savait que le plus jeune Père, s'il croit avoir à se plaindre de son supérieur immédiat, peut s'adresser aux autorités provinciales — sans que le Père incriminé y ait droit de regard ? Qui se rendait compte du droit dont jouit tout Jésuite, de refuser obéissance au cas où, en conscience, il jugerait commettre un péché en obéissant ? Sans doute, c'est avec respect et humilité que de telles requêtes doivent être formulées. Mais à aucun moment, le vœu d'obéissance, n'abolit la souveraineté de l'instinct moral. Rien qui rappelle ici le *Fuehrer-Prinzip*, le *Befehl ist*

Befehl, ou cette trop fameuse obéissance « cada-vérique » dont un Jésuite, cité par Moulin, se moque en douce. Rien aussi qui se rapproche de ces écœurantes « autocritiques », ou des mensonges cyniques « pour la bonne cause » (3).

En principe, les dirigeants de la Compagnie peuvent tout, mais ils se gardent bien d'aller jusqu'aux extrêmes de leurs pouvoirs. Comme quiconque, ils peuvent se tromper et ils le savent. En plus, ils ne cessent de se rappeler que les serviteurs qui obéissent de mauvaise grâce, sont rarement efficaces et que le conflit de conscience, la frustration ou l'humiliation personnelle brisent un homme, au lieu de le rendre plus vigoureux et plus vif. D'ailleurs, il suffit de feuilleter quelques numéros d'une revue jésuite comme *Etudes*, pour savoir qu'on y respire une atmosphère de totale liberté intellectuelle — de liberté frondeuse, allions-nous dire.

Il arrive même que, dans d'autres Ordres, apparemment moins autoritaires, le climat soit plus conformiste. Pourquoi ? Ne serait-ce pas parce qu'on y vit davantage à l'intérieur de la masse catholique et moins en contact avec le monde extérieur ? Ou bien, plus simplement encore, parce que la Compagnie compte une densité exceptionnelle de talents originaux et de tempéraments rebelles ?

Quoi qu'il en soit, il faut tout ignorer des Jésuites pour en faire des « cyclistes », courbant le dos vers le haut et donnant des coups de pieds vers le bas. A leurs origines, ils ont trop souffert de l'Inquisition pour en établir une parmi eux (4). Certes, ils font partie d'une Eglise qui ne laisse pas ses membres toucher au dogme et qui observe la prudence envers les innovations. Eux aussi ont charge d'âmes, et telle audace, mal digérée, peut faire plus de mal que de bien. Pourtant, même dans des cas où ils jugent que le silence est d'or,

(3) Sous ce rapport, les légendes les plus absurdes courent le monde. Dans le sottisier, citons une méchanceté particulièrement impertinente : « On en est venu là quand on a admis... qu'il fallait dénaturer les faits pour ne pas nuire à l'idée qui doit s'imposer au monde, quand on a voulu... que revive l'argument de Loyola qui veut que le noir soit déclaré blanc si cela est utile à l'Eglise ». (Emmanuel d'Astier, *Sur Staline*, Paris, Plon, coll. 10/18, 1960, p. 9 : parions que l'auteur n'a jamais ouvert un ouvrage de Saint Ignace, ni consulté une biographie sérieuse).

(4) Autre légende tenace : non seulement la Compagnie de Jésus ne s'est jamais mêlée d'Inquisition, mais son fondateur lui a expressément interdit d'y tremper.

ils laissent à chacun le droit de ne jamais avoir à parler ou agir contre sa conviction.

* *

Mais la liberté n'est pas seulement un ensemble de droits individuels. Elle implique aussi une responsabilité civique, appelée par les Anglo-Saxons *representative government*. Où en est-on à cet égard dans « le monde vivant des religieux » ?

Une grande partie de notre livre est consacrée justement à cette « démocratie interne » dans les Instituts. Celle-ci paraît considérable, car, s'il est vrai que les religieux — nous l'avons déjà remarqué — n'ont jamais connu à l'égard du principe de hiérarchie cette méfiance morbide qui caractérise tant d'« idéalistes » modernes, ils restèrent conscients des dangers inhérents à tout exercice d'autorité. Les conséquences qu'ils en tirèrent ne tendaient donc pas à priver le pouvoir de ses moyens d'agir, mais à l'entourer de conseillers, représentant « la base ».

Les formes varient selon les cas. D'époque à époque, d'Ordre à Ordre, l'accent est mis davantage sur tel ou tel aspect de l'équilibre, entre le pouvoir et le contrôle. Mais partout, le principe est le même : un chef doit être entouré de « sages » qui, au besoin, lui rappelleront ses limites personnelles, l'esprit de la maison, l'Évangile, la tradition et les récentes décisions de Rome. En cas de défection grave ou de péché mortel, voire tout simplement de sénilité, un automatisme est prévu pour que le mal soit circonscrit, combattu, éliminé.

Logiquement, cela comportait tout un système de votes et d'élections. Par conséquent, il est probable que les premiers corps électoraux européens appartenirent au clergé et que nos techniques électives furent cléricales avant de devenir civiles.

Cette affirmation risque de surprendre beaucoup d'esprits, car pour certains auteurs, les origines de la liberté démocratique résident dans les cités grecques. Pourtant, cette continuité est loin d'être certaine et d'ailleurs, Athènes ignorait la démocratie indirecte. Par contre, il est indubitable que abbayes et monastères pratiquèrent des méthodes de votation, à l'intérieur de leurs murs. D'où une expression fort ancienne comme « avoir voix au chapitre ». D'où certains mots latins dans les processus électoraux : « quorum » par exemple (ou

semi-latins, comme « scrutin »). D'où d'autres locutions, telle qu'« opiner du bonnet », qui se réfèrent à des habitudes monacales, à la fois vestimentaires et électives. D'où, enfin et surtout, le saisissant parallélisme entre la *Magna Carta* de 1215 et la *Carta Caritatis* des Cisterciens, qui l'avait précédée d'un siècle. Déjà Moulin avait défendu cette thèse dans des publications antérieures ; elle semble à présent être acceptée assez généralement.

Mais, dans son livre, il fait un pas de plus. Non seulement à l'aurore des libertés parlementaires médiévales, mais aussi à la veille de la Grande Révolution française, l'influence monacale s'est fait sentir. En effet, lorsque les États Généraux furent convoqués en 1789, toute tradition électorale manquait en France. Depuis Henri IV — depuis sept quarts de siècle — la grande assemblée n'avait plus été convoquée, dans un pays dont Louis XIV avait fait l'un des modèles de l'Absolutisme européen.

Où donc trouver la solution aux innombrables problèmes techniques, posés par cette votation ? En Angleterre ? Étant donnée les relations hostiles entre les deux États, ce n'était guère possible : les jours de l'anglophilie, illustrés jadis par Montesquieu et le Voltaire des *Lettres Philosophiques*, étaient loin. Les Pays-Bas ? Mais la République des oligarques y était en pleine déchéance et n'offrait pas l'exemple pour une consultation populaire, que le Roi avait voulu la plus large possible. Où donc chercher les modèles, sinon dans les Instituts religieux, puisque les élections et les votes s'y étaient perpétués ?

Voilà du moins la conclusion à laquelle Moulin arrive. Elle constitue pour le moins une hypothèse séduisante et probable. Pour devenir une certitude, il faudra que les spécialistes de l'histoire révolutionnaire se lancent sur la piste pour confirmer ou infirmer cette thèse, documents à l'appui. Mais quels que soient les résultats de leurs recherches, le parallélisme entre les formules électORALES, cléricales et politiques, parallélisme mis en lumière par Moulin, reste troublant.

* *

Le Monde vivant des Religieux est un livre capital, non seulement parce qu'il explore un

domaine mal connu, mais aussi parce qu'il nous fait réfléchir sur tant de problèmes posés par le gouvernement des hommes. En voici encore un exemple, où l'auteur (avouons-le) nous laisse quelque peu sur notre faim. Dans son chapitre sur *L'Administration des Religieux*, il écrit notamment (p. 196) :

« Tout Institut religieux est une administration double, en quelque sorte. Il est une administration pour ses propres sujets et il est une administration pour ceux qu'il enseigne, dirige, endoctrine, éduque, soigne, conseille, etc.

En d'autres termes, le Provincial des Jésuites n'est pas nommé uniquement pour administrer la Province qui lui est confiée, mais pour faire en sorte que sa Province soit apte à remplir, aussi bien que possible, la mission qui est dévolue à l'Ordre tout entier en général, et à cette Province en particulier ».

Ou bien nous nous trompons fort, ou bien il est touché ici à un problème essentiel de l'administration. Celle-ci, en effet, n'a-t-elle pas une double fonction précisément, et n'y retrouvons-nous pas cette dualité entre le génie créateur et l'honnêteté gestionnaire, cette dichotomie suggérée jadis par Aron et Dandieu dans leur ouvrage *La Révolution nécessaire* ? Dans nos services publics, n'aurions-nous pas intérêt à distinguer beaucoup plus nettement que nous le faisons, entre la routine intérieure d'une part et la politique opérationnelle de l'autre ? En termes encore plus précis : n'est-il pas scandaleux que nos dirigeants de syndicats et nos ministres — surtout ces derniers d'ailleurs — soient obligés de perdre leur temps à « expédier les affaires courantes », alors que leur fonction consisterait à innover, à initier, à expérimenter ? A la veille de l'avènement d'Hitler, un social-démocrate allemand écrivait dans les *Neue Blaetter für den Sozialismus* : « Notre Parti est brillamment géré, mais très mal dirigé » (*glaenzend verwaltet aber schlecht geführt*). Ce défaut de *Führung* a permis au *Führer* de s'imposer.

D'après Moulin, les religieux auraient donc résolu ce problème, et (comment s'en étonner ?) les Jésuites mieux encore que les autres. Il est significatif que leur Général puisse régulièrement s'offrir un long week-end, consacré à la prière, la méditation et la lecture. D'autre part, l'auteur rapporte que, pendant leur long entretien, le Père

Janssens ne fut dérangé que par un seul (et bref) coup de téléphone.

C'est ainsi, en effet, qu'on gouverne. Entretiens, la « gestion » est faite par d'autres — et elle est substantielle : les frais d'expédition du courrier jésuite se chiffraient en 1956 par 5 millions de lires (p. 200) ! Rien d'étonnant à cela : on écrit beaucoup dans la Compagnie et le Général signe quelque 10.000 lettres par an. Mais sur cette trentaine par jour, il ne doit en avoir conçu personnellement que quelques-unes. Les fonctions de généralissime et de chef d'Etat-Major sont dûment séparées. Pour la majorité des cas, il fait confiance à ses collaborateurs responsables.

« Responsables » : voilà le grand mot lâché ! Si, partout au monde, on se plaint de la bureaucratie, n'est-ce pas parce que tant de fonctionnaires, même haut placés, craignent de prendre des décisions ? La peur de la responsabilité n'est-elle pas la maladie principale des sociétés décadentes, qu'elles soient romaine, occidentale ou soviétique ? Cet anonymat dont se plaint le public et que Kafka illustra dans *Le Château*, n'est-il pas dû à cette peur de signer le « oui » ou le « non » et de s'engager personnellement ainsi ? En plus, cette peur n'est-elle pas en même temps la conséquence et la cause de la centralisation dite « moderne ».

Ce n'est pas tout. La lenteur bureaucratique proverbiale, cette manie administrative de « gagner du temps », de remettre à plus tard, de « laisser courir », ne provient-elle pas aussi d'un secret espoir que le problème, entretemps, pourrait « se résoudre de lui-même » — autrement dit, que l'occasion offerte se perdra en cours de route, sans que personne n'ait eu à « se mouiller » ?

Les Jésuites par contre, eux, n'hésitent pas à prendre leurs responsabilités. Ils savent qu'on leur fait confiance et qu'ils seront « couverts », tant que leur gestion sera raisonnable, et qu'en cas de « gaffe » majeure, ils ne risquent que d'être déplacés. En tout cas, la Compagnie sait que des accidents de circulation occasionnels sont un prix insignifiant à payer pour pouvoir gouverner rapidement et avec imagination. Nous serions reconnaissant à Léo Moulin si, en postface (5) à cet

(5) La réponse à l'aimable invitation du Recteur Brugmans sera donnée au prochain Congrès mondial de Science politique. Elle paraîtra dans le n° 4, 1964 de *Res Publica*.

article, il voulût bien ajouter quelques mots de commentaires à ce sujet.

*
**

Quoi qu'il en soit, le « secret » des religieux n'est pas dans une certaine technique administrative. Il est dans leur civisme. Oh !, certes, ils y ont la tâche plus facile que les gouvernements politiques, puisqu'ils n'ont affaire qu'à des individus d'élite, qui ont librement choisi d'être ces « citoyens »-là. En plus, leur « cités » sont numériquement réduites et conçues telles : « Ah ! s'il pouvait se faire que le monde vienne à s'étonner du petit nombre de Mineurs », disait Saint François.

Pourtant, quiconque a vécu dans un village ou une petite ville, sait combien les déchirements peuvent y être féroces, justement parce qu'on se côtoie tous les jours et qu'on se connaît trop bien. D'autre part, quelque respectable que soit une vocation religieuse, elle n'abolit point le « vieil homme ». Il est vrai que dans les abbayes et monastères, la référence morale reste toujours présente : l'admonition que, tel péché est indigne d'un fils de Saint Benoît (ou de Saint Dominique, ou de Saint Ignace) garde toute sa signification, alors que le rappel d'une nationalité (« Voyons, vous, un Français, un Belge, un Italien ! ») tombe dans le vide. Mais ceci, comme dirait Kipling, est une autre histoire : celle du civisme laïc et de l'obligation morale sans référence à Dieu.

Les religieux, en tout cas, ont réussi, contre vents et marées. Pourquoi ? Lorsqu'on fait abstraction de l'intervention surnaturelle, il faut admettre que c'est pour des raisons de *buon governo* et que celui-ci, à son tour, est dû à une appréciation réaliste de l'être humain. Ni despotisme ni anarchie : c'est dire que les Ordres ne voient dans leurs membres ni des fauves à dompter ni des anges qu'il suffirait de regarder bien faire. Ils déplacent à distance égale du Léviathan de Hobbes et du « Fais ce que voudras » rabelaisien.

« Le mythe bienfaisant du péché originel » : voilà le titre que Moulin a donné à sa dernière page avant les annexes. Mais, en même temps, il signale que jamais les dirigeants religieux n'ont oublié que leurs « sujets » sont fils de Dieu, c'est-à-dire des personnes uniques, des pécheurs certes,

mais infiniment dignes de respect, donc, dignes de libertés personnelles. En résumé, comme il est émouvant de voir, au réfectoire d'une abbaye bénédictine, les moines, en entrant, s'incliner devant le trône de leur supérieur encore absent : ils saluent la fonction — *omnis potestas a Deo*. Mais il ne l'est pas moins d'observer le même supérieur, cette fois en chair et en os, prendre le café avec ses fils, après le repas, et plaisantant avec eux. Il n'est pas de civisme durable sans égalité ni sans inégalité, les deux étant reconnues, chacune à sa place.

*
**

Une remarque finale, en guise de conclusion.

En lisant l'ouvrage de Moulin, on ne peut s'empêcher de faire des réflexions amères sur la cité moderne, telle qu'elle est issue de la tourmente révolutionnaire. Que de naïvetés eurent cours chez les uns et que de cynismes chez les autres ! On se souvient de la remarque d'Oxenstierna, disant à son fils qu'on serait étonné de voir avec combien peu de sagesse sont gérés les affaires publiques. Mais derrière les folies dans la pratique, on aperçoit les erreurs de jugement fondamental.

Un livre récent nous en a de nouveau convaincu : celui qu'un historien irlandais, le R.P. Fennessy O.F.M., a consacré à la fameuse querelle sur la Révolution française qui, au cours des années 1790 opposa Edmund Burke à Tom Paine — l'auteur des *Reflexions on the Revolution in France* à celui des *Rights of Man* (5). Ouvrage que nous venions de fermer avec un sentiment de profonde mélancolie, au moment même où nous devions commencer la lecture de Léo Moulin. Ainsi, entre le dialogue des sourds qui opposa les deux Britanniques, et la stupéfiante réussite des religieux, le contraste devait apparaître comme particulièrement frappant.

En effet, comme il fut stérile, ce débat de philosophie politique où chacun des deux auteurs avait raison à sa manière, mais en même temps se faisait de si terribles illusions ! Combien, en conséquence, chacun avait tort !

(5) *Burke, Paine and the Rights of Man*, The Hague, Nijhoff, 1963.

Que d'espairs utopiques sur le genre humain, chez Paine, le fougueux défenseur des libertés américaines et de la première République française ! Comme il devait souffrir plus tard, lorsque, à son tour, aux côtés de son ami Condorcet, il eut à traverser les affres de la dictature jacobine ! Finalement, quel mauvais service il rendit à la cause démocratique, en voulant la lier au dogme fallacieux de la bonté de l'homme et de la sagesse populaire !

Mais, en revanche, comme le prophète du Conservatisme moderne s'est lourdement trompé, lui aussi, sur le cours des événements ! Comment n'a-t-il pas vu que l'ancien régime français avait épuisé toutes ses chances de renouveau, donc ses droits de survivre ! Comment sa perspicacité habituelle ne lui a-t-elle pas permis de saisir la réalité des choses, donc l'inévitabilité d'une mutation ? Surtout : comment n'a-t-il pas vu que la vraie doctrine des Droits de l'Homme était par essence « conservatrice », parce qu'elle protège l'homme et le citoyen contre les sauts d'humeur démagogiques et les fanatismes passagers ?

On en arrive à soupirer : Ah !, si ces deux hommes avaient pu se compléter au lieu de se déchirer mutuellement, s'ils avaient pu se corriger l'un l'autre — quel excellent traité de science politique ils auraient pu écrire ensemble !

Mais ce traité-là, on le trouve en filigrane dans les statuts des Ordres religieux, qui l'ont appliqué vaille que vaille à travers les siècles. Car, rien n'est plus fondamentalement « conservateur », rien de plus « burkien » que la vie quotidienne d'une abbaye bénédictine, où l'on relit sans cesse une *Regula*, vieille de quatorze siècles. Mais rien de plus « démocratique » aussi, parce que les droits du moine y sont observés — « religieusement », c'est le cas de le dire — selon des formules plus rigoureuses que celles qu'exaltait Tom Paine.

En réfléchissant à tout cela, on comprend mieux pourquoi ce furent les représentants du clergé qui, dans la Constituante, participèrent avec le plus d'ardeur aux débats sur la Déclaration. Le sujet leur restait familier, en dépit de bien des abus contemporains, de beaucoup d'absentéisme chez les prébendiers, de bien des privilèges de classe et souvent même de pas mal d'obscurantisme. Mais au sein de l'Église de France, même alors, il subsistait une tradition de sagesse séculaire et une capacité de renouveau, qui expliquent bien des événements ultérieurs.

Un livre comme celui de Léo Moulin nous fait mieux comprendre en quoi consistaient cette démocratie et ce conservatisme, dans « le monde vivant des religieux ».

